

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire à [REDACTED] sur la base des données de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

Article 1

Article 1 - La commune de [REDACTED] est autorisée à [REDACTED] sur la base des données de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

Article 2 - Cette concession cinéraire est attribuée à [REDACTED] sur la base des données de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

Article 3 - La commune est autorisée à [REDACTED] sur la base des données de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

Article 4 - Les données relatives à la commune de [REDACTED] sont mises à disposition de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

Article 5 - Les données relatives à la commune de [REDACTED] sont mises à disposition de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

Article 6 - Les données relatives à la commune de [REDACTED] sont mises à disposition de la commune de

Limoges Métropole, à l'exception de la commune de [REDACTED].

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 228_2

1 DOCUMENT - Publié le 17 Février 2025



DEC_FUNER_228_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 327,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**